



MAJ du 08/06/2023
Applicable au 1er juillet 2023

DROITS ET AMENDES

MONTANTS APPLICABLES POUR LA PRÉSENTE SAISON EN DISTRICT POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS

DROITS

RÉCLAMATION - Confirmation de réserve		50 €
	Amende au club fautif	30 €
	- Evocation	80 €
APPEL de décisions des diverses commissions		120 €
DÉROGATION MODIFICATION CALENDRIER		
demande faite au moins 5 jours avant la rencontre		gratuit
demande faite moins de 5 jours avant la rencontre		50 €
Cotisation Statutaire Annuelle		50 €

DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS à 11 et FOOT 7 et à 8

SENIORS		
D1 et D2		63 €
D3 et D4		50 €
D5		36 €
Vétérans Loisirs à 11		36 €
Vétérans Loisirs à 7		29 €

FEMININES		
Seniors à 11		34 €
Seniors à 8		22 €

JEUNES Garçons ou Filles		
U18		22 €
U17		22 €
U16		19 €
U15		16 €
U14		14 €
U11 et U13		9 €
Critérium U18 et U15 à 7		9 €
Foot à 4 Découverte et Foot à 5 Evolution		gratuit

FUTSAL		
Championnat Futsal		40 €

ENGAGEMENTS COUPES

Coupe de l'Oise Seniors		55 €
Coupe Objois		55 €
Coupe Chivot		55 €

Droits et Amendes 2023 2024

Challenge Patoux	Gratuit
Coupe Vétérans Loisirs	32 €
Coupe de l'Oise Féminines Seniors à 11	37 €
Coupe de l'Oise Féminines Seniors à 7	28 €
Coupe de l'Oise Féminines U18	17 €
Coupe de l'Oise Féminines U16 :	17 €
Coupe de l'Oise Futsal :	30 €
Coupe de l'Oise U18 :	17 €
Coupe de l'Oise U16 :	17 €
Coupe de l'Oise U15 :	12 €
Coupe de l'Oise U14 :	12 €
Coupe du Conseil Départemental U18 et U15 :	12 €

AMENDES

FORFAITS

Forfait à 11 championnats Seniors Féminines Futsal Loisirs : le premier 25 € - ultérieur ou non consécutif 50 € - forfait dans les trois dernières journées de championnat 200 € - Forfait général 150 € - Forfait général sans avoir débuté le championnat 200 €

Forfait à 11 pour toutes les coupes lors d'une finale 600 €

Forfait à 11 championnats de jeunes à 11 : le premier 15 € - ultérieur ou non consécutif 25 € - forfait dans les trois dernières journées de championnat 75 € - Forfait général 100 € - Forfait général sans avoir débuté le championnat 100 €

Forfait en Foot à 8 et à 7 : le premier 5 € - ultérieur ou non consécutif 8 € - Forfait général 20 € - Forfait général sans avoir débuté le championnat 31 €

En cas de compétitions jeunes à 2 phases, si réengagement sur la 2ème phase le forfait n'est pas comptabilisé mais compte pour le prix d'un engagement.

FORFAITS OU LE DISTRICT N'EST PAS AVERTI : l'amende de base de forfait ci-dessus est doublée et les éventuels frais de déplacement de l'arbitre seront à la charge du club fautif.

Rappel : L'article 6 de l'Annexe 8 du Règlement Particulier de la Ligue de Football des Hauts de France prévoit que les frais de déplacements de l'adversaire soient à la charge du club fautif sur demande expresse du club lésé et selon le barème ci-dessous. (forfait du match aller si le match retour s'est jouée et inversement)

INDEMNISATION

Montant de l'indemnité de déplacement pour une équipe si demande écrite du club lésé, trajet simple à vol d'oiseau. Les imputations débit au club forfait et crédit au club sollicitant, seront effectuées par le service comptable du D.O.F., et affectées aux comptes clubs. Indemnité forfaitaire minimale de 40 €.

Foot à 11 : 2,80 € du kilomètre

Foot à 7 et à 8 : 2,20 € du kilomètre

Foot à 5 : 1,50 € du kilomètre

ABSENCES

Journée événementielle, Futsal ou Jeunes absence du club non excusée après inscription au préalable **100 €**

FEUILLE DE MATCH "papier"

Relance écrite feuille de match non parvenue, club fautif **50 €**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

non-transmission ou non établissement amende club fautif **150 €**

retard dans la transmission après minuit jour de la rencontre par jour de retard **25 €**

non-réponse à une demande de complément d'information **75 €**

FOOT à 11

absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature **25 €**

Droits et Amendes 2023 2024

FOOT à 8 (Jeunes)

non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle	30 €
retard dans son envoi par jour de retard	10 €
absence délégué ou accompagnateur d'équipe de jeunes titulaire licence dirigeant ou signature	25 €

FOOT à 8 (Féminines séniors)

non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle	50 €
retard dans son envoi par jour de retard	10 €
absence délégué ou accompagnateur titulaire licence dirigeant ou signature	25 €

LICENCE MANQUANTE JOUEUR SUR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER

Foot à 8 à 5 et à 4	10 €
---------------------	------

DOSSIER DISCIPLINAIRE

Avertissement	15 €
Avec notification jusqu'à quatre matches de suspension	30 €
Avec notification à partir de cinq matches de suspension	50 €
Absence rapport demandé	75 €
Absence non excusée joueur ou dirigeant convoqué club fautif (par personne)	100 €
Absence excusée joueur ou dirigeant convoqué club fautif moins de 8 jours sans motif reconnu valable (par personne)	75 €
Absence excusée joueur ou dirigeant convoqué club fautif le jour même de l'audition sans motif reconnu valable (par personne)	75 €

**Absence non excusée à toute convocation des Commissions du DOF :
Personne concernée deux matchs de suspension ferme**

STATUT DE L'ARBITRAGE CLUBS EN INFRACTION

Amende par année d'infraction limitée à quatre au maximum.

Equipe fanion en Seniors D1	120 €
Equipe fanion Seniors D2 et en dessous	50 €

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

par équipe Seniors, Féminine, Futsal, Loisirs par mois :	9 €
par équipe jeune Foot à 11, jeune Foot à 7 et à 8 par mois :	5 €
par équipe jeune Foot à 5 Evolution par mois :	2 €

DIVERS

Montant minimum de participation Coupes Seniors avant les 1/8èmes de Finales	5 €
Montant minimum de participation Coupes Seniors à partir des 1/8èmes de Finales	50 €
Fraude d'identité	650 €
Falsification de feuille de match	900 €
Joueur suspendu ayant participé	100 €
Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8 à 7 à 5 et à 4 (jeunes)	50 €
Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8 à 7 à 5 et à 4 (féminines séniors)	50 €
Lettre insuffisamment affranchie	7 €
Concurrence d'un match de coupe organisé par le District (inférieur à 50 kms)	300 €
Organisation de tournois sans homologation du District	200 €
Non-respect de la numérotation des maillots des équipes ayant l'obligation	100 €
Amende absence Assemblée générale du DOF (club de district)	150 €
Amende absence Assemblée générale du DOF (club régional) présence obligatoire	200 €
Amende absence Assemblée générale du DOF (club de district donnant procuration à un autre club)	75 €
Amende absence non excusée du club convoqué à une manifestation ou évènement organisé par le DOF	150 €
Licence autre que vétéran en Foot loisir	40 €
Utilisation de fumigène, pétard et/ ou autre engin pyrotechnique	500 €
Le premier	500 €

Droits et Amendes 2023 2024

Chaque fumigène, pétard et/ou engin pyrotechnique supplémentaire (en complément du premier)	150 €
En cas de récidive	Sanction doublée
Incivilités majeures ou menaces envers des commissaires du DOF	750 €
Frais de délégation 0,40 € du km avec un minimum forfaitaire de 45 €	
Frais accompagnateurs arbitres 0,40 € du km avec un minimum forfaitaire de 30 €	

Les manquements non expressément visés ci dessus donnent lieu à l'application d'une amende ou d'une sanction laissée à l'appréciation de la Commission compétente.

En outre, les frais divers d'audition sont à la charge du club perdant ou du membre fautif.

Tout club ou membre refusant de payer l'amende ou les frais ou ne s'acquittant pas dans le délai réglementaire est suspendu jusqu'à la libération de sa dette.

Au-delà de la date butoir du règlement attendu, une majoration sera appliquée avant l'application de l'article 18

Les frais postaux pour la mise en application de l'article 18 sont à la charge du club fautif